



Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

REGLEMENT GENERAL	1
MODALITES DES PAIEMENTS DE LA LIGUE VERS LES CLUBS	4
POLE NATATION COURSE	5
POLE EAU LIBRE	7
POLE MAITRES	8
POLE NATATION ARTISTIQUE	9
POLE WATER-POLO	10
POLE OFFICIELS	13
POLE DES ACTIVITES NON COMPETITIVES	18
POLE FORMATION	19
ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES HAUT NIVEAU	20

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

REGLEMENT GENERAL

1- Abonnement régional

Abonnement annuel : **225€**

Sont exonérés de l'abonnement régional :

- Les clubs privés de bassin (minimum 6 mois), sur demande écrite à contact@ffnatationhdf.fr
- Les clubs été (fonctionnant de mai à août)
- Les nouveaux clubs la première année d'affiliation fédérale

2- Notes de frais

Pré-requis : être licencié

Applicable aux délégués des compétition, bénévoles, salariés et encadrants.

Les notes de frais doivent être réalisées obligatoirement dans les **30 jours** suivant l'action sur l'application <https://lrnhdf.carlabella.com/fed/index.jsp?project=LRNHDF>. **Passé ce délai, votre note de frais ne sera pas acceptée.**

Une note de frais ne peut être saisie que si vous disposez d'une lettre de mission ou d'un justificatif de déplacement (jury ou autre).

Vous devez insérer dans CARLA BELLA :

- La convocation ou l'ordre de mission
- Les justificatifs des frais engagés, dont le remboursement est demandé :
 - Facture ou justificatif de voyage SNCF pour les déplacements en train,
 - Détail du vol et document mentionnant le prix payé pour les déplacements en avion,
 - Ticket de péage pour les déplacements en véhicule personnel,
 - Ticket de caisse détaillé du restaurant pour les frais de repas,
 - Ticket de parking pour les frais de parking,
 - Facture détaillée d'hôtel pour les frais d'hébergement,

Vous êtes fiscalement imposable :

La loi de finances rectificative pour 2022 a modifié les dispositions ([article 200 du code général des impôts](#)) permettant aux bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs frais kilométriques, de bénéficier d'une réduction d'impôt : *pour rappel il s'agit des seuls frais engagés pour participer à des activités entrant strictement dans le cadre de l'objet de l'association*. Le barème applicable est désormais identique à celui des salariés.

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

TARIF APPLICABLE AUX AUTOMOBILES			
Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d * 0,529	(d * 0, 316) + 1065	d * 0,370
4 CV	d * 0,606	(d * 0,340) + 1330	d * 0,407
5 CV	d * 0,636	(d * 0,357) + 1395	d * 0,427
6 CV	d * 0,665	(d * 0,374) + 1457	d * 0,447
7 CV et plus	d * 0,697	(d * 0, 394) + 1515	d * 0,470

Seuls les frais de déplacement (péage et frais kilométriques) peuvent être pris en compte pour les abandons de frais. Les frais d'hébergement et de restauration ne peuvent pas en bénéficier.

Vous êtes fiscalement non imposable :

L'indemnité kilométrique est plafonnée à **0,40€/km**.

En cas de covoiturage, l'indemnité est plafonnée à **0.45€/km**.

3- Mise à disposition d'un salarié de la Ligue

Les demandes doivent être formulées à contact@ffnatationhdf.fr en précisant les missions et les dates d'interventions souhaitées.

La prise en charge financières dépend de la situation :

- Organisation propre au club (forfait + frais)
 - 70,00€ pour 1/2 journée + les frais éventuels de déplacement
 - 120,00€ pour 1 journée
 - Frais d'hébergement et de restauration à la charge du club organisateur
- Délégation d'une organisation fédérale ou nationale 2
 - Tous les frais sont supportés par la Ligue Régionale de Natation HDF

Dans tous les cas, une convention sera établie entre la ligue et le club partenaire.

4- Hébergements et Restauration

Applicable pour les bénévoles et salariés

Hébergement	Restauration
Frais réel Plafond : 80€ avec petit-déjeuner 100€ en Ile-de-France	Frais réel Midi : plafond de 20€ Soir : plafond de 25€



Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

5- Encadrants

Applicable à toutes les activités et disciplines

Salaires des encadrants techniques des collectifs régionaux	100 € NET / jour (4h minimum) ou 130 € / jour si auto-entrepreneur
---	---

6- Autres situations

En cas de frais non prévus à ce règlement, les modalités et la prise en charge seront validés au préalable par le bureau exécutif de la Ligue.

Ligue Hauts de France Règlement Financier 2026/2027

Modalités des paiements de la Ligue vers les Clubs

Afin de procéder aux versements de la Ligue aux clubs, notamment dans les situations suivantes :

- Aide à l'organisation pour les compétitions sportives
- Remboursement en cas de forfait médical

Une facture doit être éditée par le club et envoyée à caroline.ridon@ffnatationhdf.fr et vedastine.vandembroucq@ffnatationhdf.fr selon les modalités suivantes :

Les mentions obligatoires sur une facture

Pour être conforme et recevable en comptabilité, une facture doit comporter plusieurs mentions obligatoires, dont notamment :

-  **Identification de la facture**
 - 1 - Numéro unique de facture (numérotation chronologique et continue)
 - 2 - Date d'émission de la facture
-  **Identification des parties**
 - 3 - Nom / Dénomination de l'émetteur / Numéro de Siret
 - 4 - Nom et coordonnées du client
-  **Détail de la prestation**
 - 5 - Description de la prestation ou du bien facturé
 - 6 - Quantité, prix unitaire, montant HT, TVA applicable, montant TTC
-  **Règlement**
 - 7 - RIB de l'organisme (pour paiement par virement)

À retenir

i une facture incomplète peut entraîner un rejet lors du traitement comptable.
Vérifiez systématiquement la présence du numéro unique et de la date d'émission.

Retrouvez l'ensemble des mentions obligatoires sur le site officiel de l'administration française.

Lien : [éléments obligatoires sur une facture](#)

res sur



FACTURE

LIGUE REGIONALE DE NATATION HAUTS-DE-FRANCE
 Email : comptabilite@lignatationhf.fr
 Site web : <https://hautesdefrance.lignatation.fr/>

Association Dunkerque Natation
 Pierre Paul Assomon
 1 Place Paul Assomon
 59240 DUNKERQUE
 FRANCE
 Tél 1
 Email :

N° : FACD0901703 → 1

Date : 18/11/2025 → 2

N° client : CDDN

NIM : CB-CR/LUGUS-LA

Aboement Régional 2025-2026

Libellé	Qte	Unité	P.U.	Rsom.	Montant
1 Abonnement Régional oeuvre droit à :					
- Participation aux activités sportives et institutionnelles des HQF - Accessibilité aux offres de formation - Accompagnement des clubs dans leur projet - Intervenant privilégié dans vos démarches administratives - Diffusion de vos informations par nos outils de communication - Participation aux frais généraux de la Ligue					
6 MAT00000000 ABONEMENT REG	1,00		275,00 €	0,00%	275,00 €

TVA non applicable art. 293 bis du CGI

Réglement	Virement		Total
Célébration(s)	275,00 € au 18/11/2025		275,00 €

Coordonnées bancaires

Noms	LIGUE REG DE NATATION
IBAN	FR0113700009075683257692
BIC	AOBDFR33XXX

Le montant total à régler s'affiche sous votre signature bancaire

M'abonneur(e) J'ai bien lu et j'approuve
Secrétaire de Fédération : 0500000000

Ligue Régionale de Natation Hauts-de-France - 1 Rue des Lignes Bleues 59200 NORD LES MERS FRANCE - Courriel : ligue@lignatationhf.fr

Pour les forfaits médicaux, la facture doit également comporter le nom / prénom / IUF de l'athlète et la compétition concernée. Celle-ci doit être accompagnée du certificat médical de l'athlète justifiant le forfait.



Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

Pôle NATATION COURSE

1- Engagements et pénalités

Epreuve individuelle : **6.80€** par engagement
Engagement hors délais intégré manuellement : **10.00€** par engagement
Forfait non déclaré en série ou finale : **10.00€** par engagement
Interclubs Toutes Catégories : **57.00€** par équipe
Interclubs Benjamins : **20.00€** par équipe
Coupe 263 Avenirs et Benjamins : **47.00€** par équipe

2- Accompagnement des clubs

Aide à l'organisation : **150.00€** par demi-journée de compétition (sur centre unique et circuit promotionnel)
Aide à l'engagement : **0.60€** / engagement individuel reversé au club organisateur
Aide à l'engagement par équipe : **5€** / équipe de 10, reversé au club organisateur (poule régionale)
Aide au chronométrage électronique :

- Si location de matériel : **1200.00€** (chronométrage automatique) / **600.00€** (semi-automatique)
- Utilisation du matériel club organisateur : **600.00€**

3- Actions stage (U13 Benjamins) :

Prise en charge par la Ligue (regroupement et engagements à la compétition) après validation du budget prévisionnel de l'action par le comité directeur.

Prise en charge des engagements et de l'hébergement par la ligue

4- Accompagnement sur les France U18 (Juniors) 50m

Répartition d'une aide financière aux nageurs participant aux France U18 (Juniors) 50m
Conditions : avoir réalisé un stage préparatoire en dehors de sa structure habituelle en 2027 (sur présentation de facture comportant la liste des athlètes)

- **350.00€** maximum par athlète, pour une enveloppe maximum de **5 000.00€**
- Hors nageurs déjà aidés à travers d'autres dispositifs (CAF / CNAHN)

5- Regroupement avec mutualisation pour hébergement lors des championnats de France Open

- Proposition de mutualisation de moyens lors des France Open : avance avant facturation aux clubs
Pour tous les athlètes des Hauts de France ayant participé aux championnats de France Open, aide aux clubs :
- **350.00€** maximum par athlète, pour une enveloppe maximum de **5 000.00€**
- Hors nageurs déjà aidés à travers d'autres dispositifs (CAF / CNAHN)



Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

6- Action Haut Niveau

Identification d'un meeting, sur sélection régionale, pour une enveloppe maximum de **5 000.00€**

7- Meeting de Ligue

Un meeting peut être labellisé "Meeting de Ligue" à la condition que celui-ci soit réalisé aux dates indiquées par la Fédération et de faire la demande de labellisation préalable à la Ligue en début de saison.

Les conditions sont les suivantes :

- Frais d'inscription du club vers la Ligue : **300 euros**
- Tous les frais sont à la charge du club organisateur (repas des officiels, gestion informatique de la compétition, récompenses)
- Les engagements sont fixés au maximum à 8 euros
- Les frais d'engagements seront des recettes pour le club organisateur
- Il n'y a pas d'aide financière de la Ligue pour le club organisateur
- Il n'y a pas de mise à disposition de salarié de la Ligue pour l'organisation préalable et le jour de la compétition



Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

Pôle EAU LIBRE

1- Frais d'engagements aux championnats régionaux

Epreuve individuelle :

- Championnat régional junior et + : **20€** par engagement
- Championnat régional benjamin : **15€** par engagement
- Championnat régional avenir : **5€** par engagement
- Championnat régional par équipe : **10€** par engagement
- Championnat régional maitres : **20€** par engagement

Pénalité pour engagement hors délais intégré manuellement : **+5.00€** par engagement

2- Accompagnement des Clubs

- Championnat régional junior et + : **300.00€** par épreuve
- Championnat régional benjamin, avenir ou par équipe : **175.00€** par épreuve
- Aide à l'organisation de la compétition régionale : **1 200.00€** sur présentation de factures



Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

Pôle MAITRES

1- Championnats régionaux

Engagements et pénalités

Epreuve individuelle : **6.70€** par engagement

Engagement hors délais intégré manuellement : **10.00€** par engagement

Forfait non déclaré en série ou finale : **10.00€** par engagement

Epreuve de relais : **8.70€** par engagement

Epreuve par équipe de 10 : **27.00€**

Epreuve par équipe de 6 : **17.00€**

2- Accompagnement des Clubs

Aide à l'organisation : **150.00€** par demi-journée de compétition (sur centre unique)

Aide à l'engagement : **0.60€** / engagement individuel reversé au club organisateur

Aide à l'engagement par équipe : **3€** / équipe de 6 et **5€** / équipe de 10, reversé au club organisateur

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

Pôle NATATION ARTISTIQUE

1- Frais d'engagements

FRAIS d'ENGAGEMENTS	
Synchro Nat (tous niveaux de la découverte à l'or)	5 € par épreuve
Swim Artistic Show	5 € par nageur/nageuse
Créatoriums départementaux et poussines	6 € par nageur / nageuse
Coupe de la Ligue	5 € par nageur/nageuse
Challenge régional	8 € par nageur/nageuse + 8 € par ballet
Championnat régional	8 € par nageur/nageuse + 8 € par ballet
Championnat / Challenge N2	10 € par nageur/nageuse + 10 € par ballet
Collectif Avenir	500 € par nageur/nageuse

2- Engagements après clôture des engagements

- En cas d'engagement après les périodes d'engagement sur extranet et jusqu'à la veille de la première épreuve de la compétition, les frais d'engagements seront doublés (y compris en synchro découverte et synchro nat).
- En cas d'engagement sur place le jour de la compétition, les frais d'engagements seront triplés (y compris en synchro découverte et synchro nat).

3- Pénalités

PENALITES	
Forfait individuel déclaré après la fermeture d'extranet SAUF en cas de production de certificat médical	80 € (Non applicable aux sessions de synchro nat)
Support musical non conforme ou transmis hors délais	50 €

4- Aide aux organisations

AIDE AUX ORGANISATIONS	
Coupe de la Ligue	100 € par jour
Championnat / Challenge régional Championnat N2 / Challenge N2	150 € par jour
En cas de location de matériel de sonorisation	300 € maximum (sur présentation de la facture)
Championnats Régionaux et National 2 Challenge Régional et National 2	0.50 € par engagement individuel

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

Pôle WATER-POLO

1- Frais d'engagements aux championnats régionaux

Frais d'engagement et de fonctionnement	200 € par club
Frais de participation au championnat U12	400 €* par équipe
Frais de participation au championnat U14	85 €** par équipe et par match
Frais de participation au championnat régional U16	85 €** par équipe et par match
Frais de participation au championnat N3	170 €** par équipe et par match
Frais de participation à la coupe de la Fédération (phase Ligue)	170 €** par équipe et par match

Cas particulier des clubs extérieurs à la Région Hauts de France

La participation de chacun de ces clubs aux championnats régionaux devra être préalablement validée par le Comité directeur de la Ligue Hauts de France.

* Les clubs belges engagés en Championnat Hauts de France U12 uniquement, auront l'obligation d'organiser au moins 1 tournoi chez eux par championnat auquel ils prennent part, et de mettre à disposition des arbitres de leur club.

** Pour les clubs de la Région Grand Est, les frais de participation aux championnats régionaux et N3 seront augmentés de 25€/match. Ils devront également proposer des arbitres de leur club pour officiers dans les championnats régionaux Hauts de France.

2- Amendes

Forfait sur un match en Nationale 3	500 € + les frais d'arbitrage de l'équipe adverse
Forfait sur un match en U14 ou U16	150 € + les frais d'arbitrage de l'équipe adverse
Forfait sur un tournoi U12	150 € par tournoi
Forfait Général en Nationale 3	2 000 €
Forfait Général en U12 / U14 ou U16	400 €

Sauf forfait général déclaré avant le début du championnat, l'ensemble des frais d'engagements restent dûs.

Feuille de match non pré-remplie	30 € par manquement
Résultats non saisis sur extranet	20 € par manquement

Report de match après la période de dérogation (Impossible dans les 28 jours précédents la rencontre sauf circonstance exceptionnelle)	30 € par report
--	------------------------

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

Participation à la table de marque d'une personne non licenciée, d'un licencié non titulaire de l'examen d'officiel, ou d'un officiel « non recyclé » dans la saison	35 € par infraction constatée malgré rappel
Non présentation de jeune arbitre sur les championnats concernés	35 € par infraction constatée

3- Indemnités arbitrales

- Le justificatif pour la note de frais dans l'application Carla est la feuille de match.
- Un arbitre qui manque un match pour lequel il a été désigné sera suspendu le mois suivant. En cas de récidive au cours de la même saison la sanction sera doublée

	Déplacement*	Péage	Prime de match	Repas
Championnat régional N3 + Coupe de la Fédération (phase Ligue)				
	0,40 €/km	sur justificatif	55 €	
Si distance > 200km A/R et match après 19h, ou entre 12 et 14h le dimanche				15 € avec justificatif
Championnats régionaux jeunes (U14 – U16)				
	0,40 €/km	sur justificatif	35 €	
Si distance > 200km A/R et match après 19h, ou entre 12 et 14h le dimanche				15 € avec justificatif
Tournois jeunes (U12)				
	0,40 €/km	sur justificatif	55 € par tournoi	
Coupe de France des Ligues				
(Transport, hébergement et repas avec la délégation HDF)			35 €	
Dispositions communes				
En cas de covoiturage	0,45 €/km			
Match le dimanche, jours fériés, ou le mercredi avant 19h pour les Championnats régionaux jeunes (U14 – U16) et Coupe de France des Ligues			+ 10 €	

* Un arbitre officiant sur plusieurs rencontres régionales consécutives ne pourra prétendre au remboursement de ses déplacements que pour le premier match.

Un arbitre officiant sur une rencontre régionale consécutive à une rencontre fédérale ne pourra pas prétendre au remboursement de ses déplacements.

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

4- Sélections régionales

Participation aux frais de stage	10 € par jour et par sélectionné(e)
Non participation d'un joueur sélectionné (sauf circonstance exceptionnelle traitée au cas par cas)	50 € par absence et par joueur + les éventuels frais engagés
Participation d'un joueur ayant refusé une sélection à une épreuve avec son club le même jour	50 € par infraction et par joueur

5- Aide aux clubs

Aide à la location de bassin dans le cadre de l'organisation d'une finale nationale	1 200 € avec justificatif
--	----------------------------------

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

POLE OFFICIELS

OFFICIELS NATATION COURSE

1- Désignation du Jury de tête (Juge-arbitre 1 et Starter 1) et indemnités arbitrales

a. Compétitions Régionales ou Départementales web confrontation

Compétition	Désignation	Frais
Compétition régionale à centre unique	Ligue	Ligue
Interclubs Poule Régionale	Ligue	Ligue
Circuit promotionnel	Ligue	Ligue
Compétition régionale poule secteur	Par le responsable de secteur	Ligue
Web confrontation juniors & +	Ligue	Ligue

Le Comité Départemental accueillant une compétition régionale à centre unique pourra proposer à la Ligue un second Juge-arbitre et un second Starter. Le binôme proposé, pour la totalité de l'événement, sera si possible mixte. Ces derniers seront comptabilisés dans le cumul de points (CP). Les frais afférents à cette désignation seront à la charge du Comité Départemental selon les règles de fonctionnement du département accueillant.

b. Meetings Qualificatifs Championnats de France

Désignation du Jury de tête (Juge-arbitre 1 et Starter 1, ou Juge-arbitre 2 et Starter 2 si la FFN désigne le jury de tête 1) par la Ligue. Les frais sont à la charge de l'organisateur.

c. Meetings clubs, prises de temps organisés dans la région

Désignation du Jury de tête (Juge-arbitre 1 et Starter 1) par le responsable départemental et frais à la charge du club organisateur.

2- Engagement des officiels

Afin d'assurer la bonne tenue des compétitions, tout manquement d'officiel selon le règlement en vigueur sera soumis à contributions. Le cumul de points (CP) qui sera pris en compte pour la facturation des contributions sera celui arrêté au 31 décembre 2026. Le montant des contributions seront attribuées, par réunion et par club sollicité non représenté, dès le 01 janvier 2027.

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

a. Composition des Jury en compétition régionale à centre unique

- Chaque club désigne, auprès de la Ligue, un représentant des officiels qui proposera les officiels susceptibles de représenter leur club lors des compétitions régionales à centre unique.
- Pour chacune des réunions des compétitions concernées, une liste des clubs sollicités pour fournir à minima un officiel / réunion sera communiquée au plus tôt, ainsi qu'aux responsables des officiels des clubs et aux clubs, puis sur le Live FFN de l'événement. Cette liste sera établie en tenant compte de la représentativité en officiels de chacun des clubs, sur les compétitions régionales à centre unique antérieures. Le but étant de permettre un équilibre des sollicitations et une minimisation des contributions sur les saisons S+1 et suivantes.
- Les responsables des officiels des clubs, ou les clubs ou les officiels, transmettent les candidatures exclusivement via les liens Google Forms, qui seront diffusés par mail aux clubs et publiés sur la page du live FFN de la compétition.
- Les Clubs sollicités sont tenus de présenter au moins un Officiel sur les réunions sur lesquelles ils ont au moins un engagement (série ou demi-finale ou finale). Un club sollicité n'ayant pas d'engagement sur une réunion (série ou demi-finale ou finale) n'est donc pas soumis à contribution s'il ne présente pas d'officiel sur ladite réunion.
- Tous les Officiels qui le souhaitent peuvent participer au Jury des différentes réunions.

b. Suivi de la contribution des clubs / cumul des points (CP) / contribution

- A l'issue de chacune des compétitions concernées, un bilan sera établi sur la base de l'export Extranat Pocket vers la FFN. Il sera communiqué aux responsables des officiels des clubs et aux clubs.
- Le suivi annuel est réalisé par un cumul de points (CP).
- Officiel non sollicité / demi-journée : présent : +1 pt
- Officiel sollicité / demi-journée : présent : +1 pt absent : -2 pts
- Les officiels réalisant des épreuves pratiques, le Jury d'Appel et le délégué n'entrent pas dans le décompte.
- Le cumul des points sera remis à 0 pour tous les clubs, chaque 01 janvier
- Les points positifs acquis au 31 décembre de l'année précédente, seront transformés en joker, dans la limite de 10 points.
- Pour les clubs disposant d'un joker : le cumul de points de la saison et le joker seront réduits de 2 points / demi-journée / officiel sollicité absent. Le club sera dispensé d'amende tant que son joker sera > 0.
- Pour chaque absence de représentativité sollicitée, chaque club concerné se verra infliger une contribution en fonction de son cumul de points (CP) arrêté au 31 décembre de la saison S-1 : si au 31 décembre de la saison S-1, le club comptabilise un cumul de points (CP) :
 - o De 0 à 10 : Contribution de 50 € / demi-journée / officiel sollicité absent
 - o De - 10 à -1 : Contribution de 75 € / demi-journée / officiel sollicité absent
 - o < à -10 : Contribution de 100 € / demi-journée / officiel sollicité absent

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

Exemples

- Un club ayant un CP à + 4 pts au 31/12/26 aura le 01/01/27 : un CP à 0 et un joker à + 4. Il sera assujetti à des contributions de 50 € / demi-journée / officiel sollicité absent, dès que son joker sera à 0. (Droit à 2 non-représentativité).
- Un club ayant un CP à -7 pts au 31/12/26 aura le 01/01/27 : un CP à 0. Il sera assujetti à des contributions de 75 € / demi-journée / officiel sollicité absent.
- Un club ayant un CP à - 25 pts au 31/12/26 aura le 01/01/27 : un CP à 0. Il sera assujetti à des contributions de 100 € / demi-journée / officiel sollicité absent.

c. Cas particulier des 2 journées du circuit promotionnel

- Pour les 2 journées du Circuit promotionnel qui seraient amenées à se dérouler sur plusieurs centres, les Clubs présentant des officiels dans le Jury sur l'ensemble des réunions se verront attribuer des points positifs à hauteur du nombre minimal d'officiels représentant le Club.
- Les Clubs ne seront pas sollicités pour présenter des Officiels sur les compétitions couvertes par ce cas particulier. Il n'y aura donc ni point négatif ni contribution sur ces compétitions

Exemples pour une même compétition, composée de 3 demi-journées

- Club A : 3 officiels sur la demi-journée 1, 2 Officiels sur la demi-journée 2 et 1 officiel sur la demi-journée 3 :
Représentation sur 3 demi-journées = OUI, nombre minimal d'officiel = 1
3 demi-journées x 1 officiel = + 3 points
- Club B : 5 officiels sur demi-journée 1, 5 officiels sur la demi-journée 2, 0 officiel sur la demi-journée 3 :
Représentation sur 3 demi-journées = NON, => 0 point

3- Repas des officiels

Les repas pourront être proposés à 25 officiels qui répondront aux prérequis suivants :

- Être licencié
- S'inscrire sur le formulaire du jury de la compétition concernée, type Google Forms
- Être présent dans le jury sur la journée complète de la prise en charge du repas
- Être dans les 25 premiers officiels titulaires inscrits

Prise en charge de 8 repas répartis sur les compétitions régionales à centre unique suivantes :

- Pour **le 4ème trimestre 2026**
 - 28 & 29/11/2026 : Championnat régional U13 à Valenciennes : prise en charge du repas du dimanche midi
 - 12 & 13/12/2026 : Championnat régional U14 et + à Abbeville : prise en charge du repas du dimanche midi

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

- Pour le **1er Semestre 2027**, sous réserve que la FFN maintienne le calendrier national NC. Les lieux sont à préciser par la Ligue.
 - Webconfront@tion #1 hiver U14 et + en mars 2027 : prise en charge des 2 repas du midi - Samedi et Dimanche
 - Webconfront@tion U13 les 26 et 27 juin 2027 : prise en charge des 2 repas du midi - Samedi et Dimanche
 - Webconfront@tion #2 été U14 et + entre le 18 juin et le 4 juillet 2027 : prise en charge des 2 repas du midi - Samedi et Dimanche

OFFICIELS MAITRES

Pour les compétitions régionales à centre unique : désignation du Jury de tête (Juge-arbitre 1 et Starter 1) par la Ligue et frais à la charge de la Ligue.

OFFICIELS EAU LIBRE

Pour les compétitions régionales à centre unique : désignation du Jury de tête (Juge-arbitre en chef par épreuve et l'officiel sécurité par épreuve) par la Ligue et frais à la charge de la Ligue.

OFFICIELS NATATION ARTISTIQUE

1- Frais des officiels

En cas de prise en charge de frais par la Ligue, la personne s'engage à assurer les missions qui lui seront confiées par le juge arbitre et/ou la Ligue. Dans ce cas, la personne ne représente pas son club.

Sont pris en charge par la Ligue :

- Juge arbitre (hors synchro nat)
- Responsable secrétariat / informatique
- Responsable contrôleurs techniques

2- Engagements des officiels

Synchro Nat

Le nombre d'officiel minimum à engager dépend du nombre d'athlète engagé

- De 1 à 10 athlètes : minimum 1 officiel
- De 11 à 20 athlètes : minimum 2 officiels
- De 21 à 30 athlètes : minimum 3 officiels
- ... à raison de 1 officiel par tranche de 10 athlètes

Pour être comptabilisé, l'officiel doit être présent au minimum ½ journée.

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

Championnat / Coupe de Ligue – Epreuve de figures imposées

Le nombre d'officiel minimum à engager dépend du nombre d'athlète engagé

- De 1 à 12 athlètes : minimum 1 officiel
- De 13 à 24 athlètes : minimum 2 officiels
- De 25 à 36 athlètes : minimum 3 officiels
- ... à raison de 1 officiel par tranche de 12 athlètes

Pour être comptabilisé, l'officiel doit être présent au minimum ½ journée.

Championnat / Coupe de Ligue / Challenge – Epreuve de ballets

Tout club qui engage 1 ballet doit présenter 1 officiel sur minimum ½ journée de la compétition.

Pour être comptabilisé, l'officiel doit être présent au minimum ½ journée.

Pénalités

PENALITES	
Pénalité pour non-présentation d'officiel - Synchro Nat : 1 officiel / 10 nageuses - Compétitions figures imposées : 1 officiel / 12 nageuses - Compétition ballets : 1 officiel / ½ journée où le club engage 1 ballet Les officiels comprennent également les fonctions de délégué, secrétariat, ...)	100 € par jour
Pénalité pour forfait d'officiel	50 €

3- Repas des officiels

Les repas seront proposés aux officiels qui répondront aux prérequis suivants :

- Être licencié, et être à jour de recyclage
- S'inscrire sur le formulaire du jury de la compétition concernée
- Être présent et à disposition du juge arbitre sur la journée complète de la prise en charge du repas

Prise en charge de 2 repas répartis sur les compétitions régionales à centre unique suivantes :

- Championnat régional U12
- Championnat régional Jeune

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

POLE DES ACTIVITES NON COMPETITIVES

1. J'apprends à nager (JAN) et Aisance aquatique (AA)

Le reversement par licence est calculé en fonction :

- D'une part, des subventions versées
- D'autre part, du nombre de licences pour la période concernée

La période est du 01/07/26 au 30/06/27.

Les versements sont réalisés en 3 fois :

- Première part en janvier 2027
- Seconde partie en juillet 2027
- Reliquat en septembre 2027

2. Natation Santé

Une aide de la Ligue est versée en fin de saison à raison de **7.00€** par licence NFS.

Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

POLE FORMATION

Formation ENF

Les formations des évaluateurs ENF sont gratuites pour les personnes licenciées dans 1 club.
Le coût des formations est porté par la Ligue.

Formation des officiels

- Officiels Water-Polo et Natation Artistique : **14 euros**
- Officiels Natation Course (formation combinée chronométreur et juge) : **18 euros**
- Formation continue (**recyclage**) : **gratuit**
- **Toute annulation de participation <24h ne pourra pas être soumise à remboursement.**

Certification pour les candidats libres

Certification	Coût certification candidat libre ou rattrapage	Coût certification candidat libre ou rattrapage avec forfait déplacement	Où ?
Bloc 1	Sans objet	250 €	En structure
Bloc 2	Sans objet	250 €	En centre
Bloc 3	150,00 €	300 €	En centre / en Visio
Bloc 4	Sans objet	250 €	En centre
Bloc 5	Sans objet	250 €	En structure



Ligue Hauts de France

Règlement Financier 2026/2027

ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES HAUT NIVEAU

La valeur du point est soumise aux résultats financiers de la Ligue en fin de saison N-1 avec une enveloppe maximum de **26 000 points**.

Prérequis : athlètes licenciés dans la Ligue et de nationalité française.

Aide versée : 100% aux clubs lors de l'assemblée générale si présence.

NATATION COURSE

- Championnats d'Europe Elite (25m ou 50m) - podium individuel ou relais : **1 000.00 points**
- Championnats du Monde Elite (25m ou 50m) - finaliste individuel ou relais : **2 000.00 points**
- Jeux Olympiques - participation : **3 000.00 points**

EAU LIBRE

- Podium aux championnats d'Europe : **1 000.00 points**
- Podium aux championnats du Monde : **2 000.00 points**
- Jeux Olympiques - participation : **3 000.00 points**

WATER-POLO

Athlète participant en équipe de France A

- Championnats d'Europe : **1 000.00 points**
- Championnats du Monde : **2 000.00 points**
- Jeux Olympiques : **3 000.00 points**